



**AVIS PUBLIC**  
**RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 18-878**

---

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

- 1) Lors de la séance du conseil tenue le 16 octobre 2018, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement d'emprunt n° 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de **3 302 900 \$** pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture.
- 2) Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement 18-878 en date du 3 décembre 2018.
- 3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 5 décembre 2018

Me Sylvie Lepage, OMA, greffière